

Montreuil, le 6 Février 2019

VIAPOST TRANSPORT MANAGEMENT (VTM)

EN DIRECT N°2 DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES AU SEIN DE V.T.M.

La première réunion de Négociation Annuelle Obligatoire a eu lieu le 24/01/2019. Seule, la CGT a fait lecture d'une déclaration préalable avec des remarques et questions précises et a soumis ses propositions auprès de la direction, reprises dans le tract qui a été distribué aux salariés.

Vous retrouverez ces propositions dans la consultation (au verso) que nous vous proposons d'étudier et d'exprimer votre avis. Nous vous invitons par ailleurs à nous faire part de vos attentes afin de les porter dans la négociation. N'oubliez pas de nous retourner cette consultation complétée dans les plus brefs délais, soit en main propre à un représentant CGT, soit à l'adresse mail indiquée.

La direction dit ne pas comprendre l'objet de la déclaration faite par la CGT. Nous vous invitons à vous faire votre propre opinion en consultant « l'infos » contact de la direction. La CGT ne comprend pas pourquoi la direction n'affiche pas toute la transparence auprès des salariés. En effet, aucun chiffre n'apparaît sur « l'infos contact » de la direction. Aucune proposition n'a été faite de sa part.



Une petite réponse tout de même sur cet « infos contact », l'égalité femme/homme ne se mesure pas seulement par le nombre de salariés femme/homme, mais avant tout par une réelle égalité de traitement et en 1^{er} lieu, le salaire et les autres éléments de rémunération ! Là encore, aucune transparence sur le montant du salaire... !

Nous sommes très loin de la transparence exigée par la Loi ! La direction est tenue de nous transmettre la base de données économiques et sociales de l'entreprise, or, ces éléments n'ont pas été remis à la CGT ! Nous exigeons le respect de la réglementation du travail en vigueur. De plus, la direction demande à ce que les Organisations Syndicales chiffrant leurs demandes. Désolée, la CGT ne peut faire ce travail en l'absence d'informations nécessaires pour argumenter sur ses propositions. Quoi qu'il en soit, le peu d'informations transmises lors de la plénière démontre que l'argent existe pour satisfaire les attentes des salariés.

Exemple : le montant du CICE est de 120.000€ et l'allègement Fillon représente 61.000€ ! Bref, un total de 1.800€/salarié ! Cela démontre qu'il est possible de répondre aux attentes des salariés dans l'immédiat ! A cette somme s'ajoutent les aides publiques....

Bref, il y a vraiment de quoi satisfaire les attentes des salariés plutôt que celles des actionnaires ; et cela, ne les mettra pas sur la paille !

Nous avons aussi abordé la question commerciale, à savoir qu'est-ce qui n'a pas fonctionné en 2018 ? Est-ce que VTM a perdu des clients et pour quelles raisons ? Ces questions ont pour objectif principal, d'informer les salariés et réfléchir collectivement à comment faire à l'avenir pour éviter ces situations ? Là encore, aucune information sur les investissements, les bilans... Bref, toujours pas de transparence ! La CGT demande aux salariés de s'approprier ces négociations, qui sont avant tout les leurs. La CGT aura besoin du soutien des salariés pour que cette négociation se traduise par du plus.

Du plus, en salaire et pouvoir d'achat. Du plus, en matière d'égalité professionnelle femme/homme pour une réelle égalité de traitement. Du plus, en amélioration des conditions de travail

Déjà, dans un 1^{er} temps, la CGT invite les salariés à compléter et nous retourner la consultation !

EXPRIMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS ! N'ATTENDEZ PLUS, REJOIGNEZ ET SYNDIQUEZ-VOUS À LA CGT !

CONSULTATION C.G.T. N.A.O DES SALARIÉS DE V.T.M.

Je suis cadre femme ou homme (rayer la mention inutile)

Je suis maîtrise femme ou homme (rayer la mention inutile)

Nature du contrat de travail : CDI, CDD, autres... (à préciser) : _____

| Propositions CGT | Avis favorable ou pas (à préciser) | Remarques | Autres propositions | Favorable ou défavorable à la mobilisation (à préciser y compris la forme) |
|--|------------------------------------|-----------|---------------------|--|
| L'attribution d'un temps de consultation durant les NAO afin que nous puissions donner notre avis | | | | |
| Transmission de toutes les données sociales et économiques afin de permettre une totale transparence dans la négociation | | | | |
| Une réelle égalité femme/homme (salaires, égalité de traitement dans l'évolution de carrière, le recrutement) | | | | |
| La transformation des CDD et autres contrats particuliers en CDI stables et qualifiés | | | | |
| L'augmentation des salaires de 150€ bruts par mois | | | | |
| L'attribution d'une prime annuelle de 1.000€ bruts | | | | |
| L'attribution d'une prime carburant mensuelle de 50€ | | | | |
| L'attribution de 3 jours enfant malade | | | | |
| Revalorisation des astreintes | | | | |

Questionnaire à compléter et remettre à un Militant CGT de votre connaissance ou à retourner par mail à luttas@cgt-fapt.fr